



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

Toulon, le

- 4 AOUT 2020

**Direction
départementale
des territoires
et de la mer
du Var**

Service Mer et Littoral
Bureau environnement marin

Affaire suivie par :

Vanessa GROSSO

Téléphone : 04 94 46 81 26

Courriel : vanessa.grosso@var.gouv.fr

BEM 2020-88

Monsieur le Président,

Votre dossier de demande d'autorisation au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement relatif au projet de modernisation du port de l'Anse du Pradet à Bormes-les-Mimosas a été réceptionné à la date du 21 janvier 2020 au guichet unique de la police de l'eau sous le numéro 83-2020-00005.

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, en application de l'article R. 181-28 du code de l'environnement, une demande de compléments a été formulée au titre de la procédure de dérogation aux interdictions de destruction d'espèces protégées, que vous trouverez en annexe de ce courrier. Vous voudrez bien me faire parvenir ces éléments au plus tard dans un délai de trois mois.

En application de l'article R. 181-16 du code de l'environnement, le délai d'examen de votre dossier est suspendu à compter de l'envoi de la présente demande de complément jusqu'à la réception de la totalité des éléments nécessaires.

Restant disponible pour toute précision, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,


David BARJON

**Monsieur le directeur de la
Société civile de l'Anse du Pradet**
domaine du Cap Bénat
83230 Bormes-les-Mimosas

Adresse postale : Préfecture du Var – DDTM/SML/BEM - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie
CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX

Accueil du public DDTM : 244 avenue de l'Infanterie de Marine à Toulon
Téléphone 04 94 46 83 83 - Fax 04 94 46 32 50 - Courriel ddtm@var.gouv.fr
www.var.gouv.fr